

**PROCES VERBAL DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 28 mars 2014**

Nombre de conseillers en exercice	19
Nombre de présents	18
Vote par procuration.....	0
Nombre de votants	18
Date de convocation du conseil municipal: le 24 mars 2014.	

L'an deux mil quatorze, le 28 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé NOVELLI, Maire, puis de Monsieur Jacques DROUCHAUX, doyen d'âge du Conseil Municipal.

La séance a été publique.

Etaient présents : MMES et MM. Michel AUBERT, Véronique BACLE, Bruno BOUE, Françoise BRABAN, Peggy CASTERMAN, Charlotte de BECDELIEVRE, Marie-Ange DECROUTE, Jacques DROUCHAUX, Evelyne DUMONT, Edwige FASILLEAU, Jean-Claude GARNIER, Alain GROLLAUD, Frédérique JARDIN, Lydia LECLERC, Jean-François MALECOT, Etienne MARTEGOUTTE, Hervé NOVELLI et Philippe THIOT.

Absents excusés : M. Alcyme DELANNOY

Monsieur Bruno BOUE a été désigné comme secrétaire de séance.

01-ELECTION DU MAIRE

M. le Président de la séance, après avoir donné lecture des articles L2122-4 et L.2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du code général des collectivités territoriales, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne	18
bulletins blancs	0
suffrages exprimés	18
majorité absolue	10

	voix obtenues	
M.Hervé NOVELLI		18

M. Hervé NOVELLI ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

02- DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

**M. ALCYME DELANNOY REJOINT LE CONSEIL MUNICIPAL JUSTE APRES
L'ELECTION DU MAIRE ET PARTICIPE A L'ELECTION DES ADJOINTS**

M. le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'autoriser M. le Maire à fixer le nombre d'adjoints à 5.

03- ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, Par scrutin de liste et sous la présidence de M. Hervé NOVELLI élu Maire à l'élection des adjoints :

nombre de bulletins trouvés dans l'urne	19
bulletins nul	1
suffrages exprimés	18
majorité absolue	10

	voix obtenues
M. Michel AUBERT	18
Mme Françoise BRABAN	18
Etienne MARTEGOUTTE	18
Véronique BACLE	18
Alcyme DELANNOY	18

MMES et MM. Michel AUBERT, Françoise BRABAN, Etienne MARTEGOUTTE, Véronique BACLE et Alcyme DELANNOY ayant obtenus la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire et ont été immédiatement installés.

04- CONTRAT POUR VOYAGE EN CHINE

Dans le cadre des relations avec la ville de Wuzhen en Chine, la commune de Richelieu a déjà reçu à 2 reprises une délégation chinoise.

Il est prévu dans le cadre de ce jumelage que la Ville de Richelieu envoie aussi une délégation à Wuzhen.

La commune de Richelieu prendrait en charge environ le tiers des dépenses du voyage, à savoir 5 040 €. Le reste serait pris en charge par chaque participant au voyage.

Le coût d'un voyage en chambre double est de 1 250 € par personne. Sur cette somme, chaque participant paierait donc 830 € et la commune 420 €.

Pour réserver ce voyage, le Conseil Municipal doit autoriser M. le Maire à signer un contrat avec l'agence de voyage « la maison de la Chine » et à verser la somme de 4 500 € à cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'autoriser M. le Maire à signer un contrat avec l'agence de voyage « la maison de la Chine » et à verser la somme de 4 500 € à cette dernière. Les crédits ont été prévus au budget primitif 2014.